

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE LUNDI CINQ DECEMBRE
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames LANTENOIS, LELOUIS, MAKHLOUFI,
PASQUINI, RASTOIN, SERRA, SUFFREN
Messieurs AINIE, COCHET, ESCANES, MAGNAN, PINTO

Nombre de membres

En exercice : 19
(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)
Présents : 13

Votants : 13

Excusés : Madame BRAMBILLA
Madame CARREGA
Madame TOMASI
Monsieur HEDDADI
Monsieur ROSSI

Date de la Convocation : 25 Novembre 2022

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial auprès de la Direction des Ressources Humaines (sans ajustement du tableau des effectifs)

MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille (CCAS) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'accompagner les mouvements de personnel inhérents au fonctionnement du CCAS et de sécuriser les procédures de recrutement afférentes, il est envisagé de définir l'effectif cible de la direction des ressources humaines en créant un poste de directeur des ressources humaines à temps complet, tel que décrit en annexe.

Le poste de directeur des ressources humaines pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

310324

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration de vacance de poste avec offre correspondante.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux, et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial pour exercer les fonctions de directeur des ressources humaines.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu la délibération n° 21.075 du 9 décembre 2021 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,
Vu la délibération n°22.004 du 11 février 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein de la filière médico-sociale représentée parmi les personnels du CCAS de Marseille,

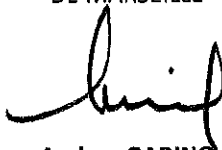
DELIBERE

ARTICLE 1 : Est autorisé le recrutement d'un attaché territorial à temps complet, dans les conditions prévues à la présente délibération et selon le descriptif de poste annexé.

ARTICLE 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

ANNEXE : Descriptif de poste de Directeur des Ressources Humaines

Affectation : Pôle d'Appui Administratif et Technique / Direction des Ressources Humaines

Diplôme / Expérience :

- Bac +3/5
- Expérience sur un poste similaire souhaitée dans la fonction publique territoriale

Profil :

- Très bonnes connaissances juridiques de l'environnement territorial, du statut de la FPT, des règles et procédures financières, des concepts et outils RH
- Capacités managériales et de gestion de projet
- Aptitude à la négociation ainsi qu'au travail collaboratif
- Capacité à procéder à des arbitrages, à fixer clairement les priorités et à accompagner le changement
- Qualités rédactionnelles
- Qualités relationnelles inhérente aux activités liées aux ressources humaines : rigueur, sérieux, autonomie, discrétion, réactivité et créativité, force de proposition
- Disponibilité, adaptabilité et dynamisme,

Missions :

En collaboration avec l'élu et l'équipe de direction :

- Participer à la définition de la politique ressources humaines en lien avec le projet d'établissement,
- Accompagner les managers et les agents pour optimiser la mobilisation des ressources humaines au service du projet d'établissement,
- Animer la gestion des emplois et le développement des compétences,
- Participer à l'animation du dialogue sociale et des instances représentatives,
- Piloter la gestion administrative et statutaire,
- Piloter la masse salariale pour un effectif d'environ 300 agents,
- Participer au recrutement des collaborateurs
- Accompagner l'information et la communication RH.
- Assurer une veille prospective,
- Manager, animer et piloter l'équipe des ressources humaines.

